

Compte-rendu
Conseil Communautaire du 30 septembre 2009

Le 30 septembre deux mil neuf à dix huit heures trente, le conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Mas-d'Azil, sous la présidence de M. Raymond BERDOU, Président de la Communauté de Communes.

Etaients présents : BERNABE Jean-Pierre (La Bastide de Besplas), LOUBET Léon (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc et HUC Roger (Camarade), COMMENGE Jean-Claude et VIGNAUX Jean (Campagne sur Arize), MOIROT Christian et BERDOULAT Roger (Castex), DAPOT Michel, BERGE Rémi et LACOSTE Roger (Daumazan), BUSATO Philippe et SAINT GERMAIN Philippe (Fornex), DEJEAN Jean-Paul et MOREAU François (Gabre), BERDOU Raymond, COMMENGE Patrice, MARTINEZ Rolande et POUJEC Jean-Marc (Le Mas d'Azil), DESCUNS Liliane (Méras), DARAUT Nadine (Montfa), MILHORAT Laurent (Sabarat), SAINT GERMAIN Pascal (Thouars sur Arize).

Etaients absents : (excusés) : TOULOUSE René (La Bastide de Besplas), VIGNAUX Jean-Paul et COMBARIEU Jean-Claude (Les Bordes sur Arize), GOLDSTEIN Alain (Loubaut), FAGGIANELLI François (Méras), CARMEL Louis (Montfa), REY Didier (Sabarat), TATAREAU André (Thouars sur Arize).

Monsieur le Président Raymond BERDOU expose l'ordre du jour.

1- ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Christian MOIROT, le Président de la Commission Cadre de Vie, présente le bilan des actions engagées par la Communauté de Communes relatives au projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Un projet commun qui doit harmoniser différents enjeux identifiés sur une échelle plus locale.

- Conception d'un cahier des charges sur le format fourni par la DDEA
- Réalisation d'un devis et d'un plan de financement
- Conception et dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le circuit du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées
- Tenue d'une réunion avec les partenaires de l'opération (Direction Départementale Equipement et Agriculture, Conseil Architecture Urbanisme Environnement, Parc Naturel Régional, Conseil Général, Christian MOIROT et Hervé BARTHE.

Il est proposé à l'assistance de réaliser 2 réunions d'informations aux conseils municipaux, ces réunions auront lieu le mardi 13 octobre à 18 h à La Bastide de Besplas pour les communes de - de 300 habitants et le mercredi 14 octobre à 18 h au Mas d'Azil pour les communes de + de 300 habitants.

L'engagement des communes intéressées sera effectué lors de leur prochain conseil municipal par une délibération de transfert de compétences « Pour l'Elaboration et suivi d'un PLU Intercommunal » Un modèle de délibération sera fourni aux communes afin de réaliser cette opération.

2- RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Il est proposé à l'assistance de délibérer sur la reconduction de la ligne de trésorerie

Voté à l'unanimité.

3- FIN DE CONTRAT DE HERVE BARTHE

Le Président présente la situation de fin de contrat, à compter du 31 octobre de Hervé BARTHE, le directeur de la Communauté de Communes, embauché depuis le 1^o novembre 2003 par 2 Contrats à Durée Déterminée de 3 ans, en vertu de l'Article 3 Alinéas 5 et 8 de la loi n^o 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La législation exige la création d'un Contrat à Durée Indéterminée pour le renouvellement de son poste si il doit être reconduit, il est donc proposé à l'assemblée de délibérer sur ce type de statut (CDI non titulaire de la Fonction Publique Territoriale) à compter du 1^o novembre 2009 sur le grade d'attaché avec les primes afférentes. Le Président rappelle les aides perçues sur le poste d'Hervé BARTHE ; à savoir, 15 000 € du Conseil Général, 4 280 € du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées et remboursement des frais de déplacements pour le Pays à hauteur de 500 €, soit près de 20 000 € à déduire annuellement.

Voté à l'unanimité.

4- DECISIONS MODIFICATIVES

AMORTISSEMENTS :

La législation impose une écriture comptable au delà d'un seuil de population pour l'affichage des amortissements de certains investissements de La Collectivité afin de provisionner pour le remplacement futur de ces acquisitions, sur les conseils du percepteur, ces écritures devront être inscrites au budget. Le Président propose de reporter cette inscription pour un montant approximatif de 36 000 € à partir de l'exercice 2010 afin de ne pas déséquilibrer les comptes 2009.

VOIRIE 2009 :

Le montant des travaux de voirie 2009 à inscrire en Décision Modificative s'élève à 500 000 €

5- PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU SMIGRA

La participation de la Communauté de Communes sur la 7^o tranche de travaux du SMIGRA et de la 3^o et 4^o tranche de gestion sera inscrite au budget 2010 pour un montant maximum de 30 000 €

6- POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

OFFICE DU TOURISME :

Le nouveau Président de l'Office de Tourisme Jean Marc POUECH présente à l'assemblée la directrice de la structure Delphine THOMIN et décrit le séminaire qui aura lieu le vendredi 23 octobre 2009 qui a pour objectif de contribuer à l'élaboration du futur schéma local de développement touristique et la mise en place du plan d'actions de l'Office de Tourisme pour la période 2010-2012 autour de 3 axes :

- Développement de l'économie touristique locale
- Optimisation du potentiel randonnée
- Valorisation de la programmation festive et culturelle

Ces ateliers du tourisme des Vallées de l'Arize et de La Lèze sont ouverts aux institutionnels, prestataires d'activités, présidents et membres d'associations, commerçants, artisans, ou simples citoyens

SECTEUR ENFANCE ET JEUNESSE :

Hervé BARTHE expose les divers problèmes techniques et financiers rencontrés sur le secteur enfance et jeunesse, dans le cadre des activités périscolaires, des loisirs, du multi accueil, mais également au niveau de l'organisation territoriale de la scolarité, ainsi que des cantines.

Il est proposé à l'assemblée de réunir en préalable une commission enfance afin d'aborder ces différentes problématiques et ensuite de programmer un séminaire du type de celui de l'Office de Tourisme afin d'établir un plan de développement tri annuel sur une politique globale et égalitaire de la Jeunesse.

RESEAU DE LECTURE SUR L'ARIZE :

Hervé BARTHE expose les difficultés techniques et financières dans la gestion du réseau de lecture de l'Arize.

Un Comité de Pilotage obligatoire sera programmé en décembre avec Le Conseil Général et la Bibliothèque.

Il est proposé en préalable de ce Comité de Pilotage d'organiser une réunion en interne avec les 4 communes du réseau de lecture ainsi que les autres élus du territoire, cette rencontre aura lieu le jeudi 5 novembre à 17 h 30 à la Mairie de Sabarat.

Le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi de Christian CLANET (animateur du réseau) s'achève le 31 décembre 2009, le travail fourni par ce salarié est reconnu par l'assemblée, il est donc proposé et validé à l'unanimité de reconduire son CAE (contrat aidé) pour 6 mois supplémentaires à compter du 1^o janvier

7- Restauration du petit patrimoine. Projet de 2° Tranche

La première tranche des travaux de restauration du petit patrimoine avec maîtrise d'ouvrage par la communauté de communes de la Lèze sous mandat de la communauté de communes de l'Arize sous mandat des municipalités sur la thématique de l'eau et la thématique culturelle va bientôt être clôturée. Cette opération subventionnée à 75 % pourrait être reconduite sur la thématique du petit patrimoine bâti et la thématique du patrimoine paysager, il est proposé aux communes intéressées de recenser les éventuels chantiers afin d'évaluer la faisabilité de l'opération.

Certaines communes mettent en évidence les nombreux problèmes rencontrés sur les chantiers avec des réalisations non satisfaisantes sur la première tranche, un bilan sera par conséquent effectué bientôt...

8- Questions diverses

Michel DAPOT, Président de la Commission Culture, présente le compte rendu de la séance du mardi 22 septembre où de nombreux sujets ont été abordés;

1. Convention culturelle

Lors de cette séance, Denis PAGES animateur au Pays, présente la convention culturelle signée entre le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées et le Conseil Régional de Midi – Pyrénées au mois de juin 2009. Elle fait suite à un long travail d'analyse et de diagnostic. Une enveloppe de 65 000 euros est dévolue à cette convention, tout en sachant que certaines manifestations sont couvertes par des lignes sectorielles (festival, manifestations diverses). Au jour de la réunion, seules trois structures ont présenté un dossier (Arlésie, ProMusica et l'Estive) pour un montant de 27 000 euros. Diverses manifestations, qui s'étaient inscrites, ont été réorientées vers d'autres lignes sectorielles.

Des animations peuvent être mises en place sur tout le territoire, comme l'ACLEA qui propose des animations Théâtre sur les différentes communautés de communes du Pays.

Un plan de communication va également être mis en place : Tout d'abord grâce au nouveau site Internet du Pays ; ensuite sur support papier avec trois parutions par an (janvier à mai – juin à septembre – octobre à décembre). La diffusion tournera aux alentours de 5 000 exemplaires qui seront diffusés auprès des mairies, des offices de Tourisme,...). Il faudrait peut être augmenté la parution de l'été. Quant au site Internet, il serait souhaitable d'établir des liens avec les sites des communes ou des offices de tourisme.

2. Panneaux patrimoine

50 panneaux doivent être installés auprès des différents sites patrimoniaux de la Communauté de Communes. Le travail de mise en forme est réalisé par Cécile SARRAIL de l'Office de Tourisme. La collecte des textes et des photos s'avère difficile et le dossier a pris du retard. Des traducteurs bénévoles ont réalisé les traductions en néerlandais et en espagnol. Certaines communes (Castex, Gabre, La Bastide de Besplas, Sabarat et les Bordes sur Arize) ont leurs panneaux finalisés. Pour Daumazan sur Arize, il manque encore quelques photos surtout anciennes (bascules, château, Champ de Mars, église, halle aux grains, maisons à balcons, les Plagnes). Il faudrait que ce dossier soit clos avant la fin de l'année 2009.

Les panneaux seront installés sur les murs des édifices ou sur des socles. Pour une meilleure harmonie, il serait judicieux que la commande des socles se fasse par l'intermédiaire de la Communauté de Communes et qu'ils soient payés par les communes.

3. Travaux de restauration de la pierre sèche

Trois personnes ont été embauchées en Contrat Avenir pour travailler à la restauration de la pierre sèche. A ce jour, 9 cabanes, ou assimilé, ont été restaurées (Le Mas d'Azil, Les Bordes sur Arize, Montfa). Les contrats s'arrêtent le 13 mai 2010. Une des trois personnes ne pouvant plus assumer cette tâche, il faudrait la remplacer. Un travail de valorisation va être entrepris : plaquette, site internet, visites guidées comme à Camon,...

4. Compétences et subventions aux festivités

Un texte de loi stipule que deux collectivités locales ne peuvent assumer l'octroi de subventions. Un courrier récent de la Préfecture rappelle ces modalités. Pour l'année 2009, toutes les subventions ont été payées (sauf celle de Terre de Couleurs dont il manque le R.I.B.).

Pour l'année 2010, il va falloir sérier les manifestations soutenues par la Communauté de Communes. Les manifestations supra communales labellisées pourraient servir de support, mais il va falloir en réviser la liste. Il faudra essayer de ne léser personne et surtout pas les associations. Un tableau des diverses subventions est demandé aux communes. La commission se penchera sur cette question lors de sa prochaine réunion pour que tout soit calé en 2010.

5. L'école de musique de l'Arize

Une demande a été formulée par l'école de musique de Montesquieu-Volvestre pour venir travailler sur notre territoire. Pour le moment, le responsable de l'Association n'est que demandeur d'une salle. Quelle sera la suite ? Que deviendra Gilbert Vaysse qui rend beaucoup de services sur le canton (notamment, les cérémonies au monument aux morts) ?

Il est indéniable que l'activité musique doit se développer et devenir une véritable école de musique. La création d'une association cantonale de musique ne serait elle pas plus intéressante que la proposition de Montesquieu-Volvestre ? L'idée est proposée à l'Assemblée qui donne un avis favorable.

6– Panneaux signalétique

Plusieurs communes ont fait état du manque ou du renouvellement de certains panneaux signalétique. L'acquisition de ces mobiliers sera assurée par chaque commune concernée, mais un achat mutualisé sera centralisé au sein de la Communauté de Communes, qui devra négocier avec le fournisseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.